



Famille / Argent / Arnaque

Par **charlottemorris**, le **22/07/2014** à **22:51**

Bonjour,

je souhaiterai avoir de l'aide concernant "un problème familial" . J'ai été mise à la porte le lendemain de mes 18ans par ma mère.

C'était une personne très manipulatrice qui a escroqué beaucoup de monde : famille, amis, et moi même.. Elle m'a volé tout l'argent de mon compte épargne et beaucoup plus à d'autre personne.

Elle a rencontré un homme puis est partie du jour au lendemain sans donner d'adresse, ni même de nouvelle depuis bientôt 3ans. Je ne souhaite plus avoir à faire avec cette personne qui a fait énormément de mal.

Je souhaiterai savoir s'il est possible pour moi d'entamer une procédure pour ne plus légalement avoir à subvenir a ses dettes si un jour je devais avoir à payer ses escroqueries, arnaques ou frais quels qu'ils soient ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie.
Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **23/07/2014** à **06:01**

Bonjour, vous n'êtes pas responsable des dettes de votre mère, personne ne peut vous demander quelque chose. Par contre l'obligation alimentaire reste en vigueur. Rassemblez toutes les preuves que vous pourrez obtenir pour que le juge vous en dégage en cas de besoin par exemple pour payer un séjour en maison de retraite, cordialement